



Vous faites face à un dégât des eaux dans votre logement. LIGERIS vous rappelle la **procédure à suivre** et vous guide pour **demandeur une prise en charge** par votre assurance habitation.

Je suis victime d'un dégât des eaux

1 - J'appelle mon assurance habitation

L'assureur me fournit le constat amiable de dégât des eaux.

Je remplis intégralement la partie « A » sur les 3 feuillets puis je demande à celui qui est à l'origine de la fuite de remplir la partie « B » (mon voisin ou LIGERIS si la fuite provient des parties communes).

Je suis à l'origine d'un dégât des eaux

1 - J'appelle mon assurance habitation

L'assureur me fournit le constat amiable de dégât des eaux.

Si je suis victime et à l'origine du dégât des eaux, je remplis la partie « A » et je demande à LIGERIS de remplir la partie « B ».

Si la victime est un voisin, je ne remplis pas le constat fourni par mon assurance. Je remplirai juste la partie « B » du constat de mon voisin.

LES PARTIES CONCERNÉES PAR LE DÉGÂT DES EAUX

A	B
Nom et Prénom _____	Nom et Prénom _____
Adresse _____	Adresse _____
Bât. _____ Étage _____	Bât. _____ Étage _____
Mail _____	Mail _____
Tél. _____	Tél. _____
Assureur _____ Contrat n° _____	Assureur _____ Contrat n° _____
Sinistre n° _____	Sinistre n° _____
Agent/courtier _____ Tél. _____	Agent/courtier _____ Tél. _____
Adresse assureur / agent / courtier _____	Adresse assureur / agent / courtier _____

S'agit-il d'un local à usage d'habitation ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	S'agit-il d'un local à usage d'habitation ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
La résiliation du bail a-t-elle été demandée ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	La résiliation du bail a-t-elle été demandée ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
S'agit-il d'une location meublée ou saisonnière ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	S'agit-il d'une location meublée ou saisonnière ? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

2 - J'envoie mon constat

J'envoie le 1^{er} feuillet à mon assureur. Le 2^{ème} feuillet est envoyé par celui qui a rempli la partie « B » à son assurance. J'envoie le 3^{ème} feuillet à LIGERIS pour l'informer du dégât des eaux.

2 - J'envoie mon constat

Si je suis victime **et** à l'origine du dégât des eaux, j'attends que LIGERIS me renvoie le 1^{er} feuillet avec sa partie « B » complétée. Je le transmettrai alors à mon assureur.

Si la victime est un voisin, il me donnera le 2^{ème} feuillet pour que je puisse l'envoyer à mon assureur.

Le 3^{ème} feuillet doit être envoyé à LIGERIS par mon voisin ou moi-même pour l'informer du dégât des eaux.



CONSTAT AMIABLE DÉGÂT DES EAUX

Exemplaire pour **A**

Date du dégât des eaux

Il est important d'indiquer la date à laquelle est survenu le dégât des eaux.

LES PARTIES CONCERNÉES PAR LE DÉGÂT DES EAUX

A

Nom et Prénom
Adresse
Bât. Étage
Mail
Assureur
Sinistre n°
Agent/courtier
Adresse assureur / agent / courtier

B

Nom et Prénom
Adresse
Bât. Étage
Mail
Assureur
Sinistre n°
Agent/courtier
Adresse assureur / agent / courtier

S'agit-il d'un local à usage d'habitation ? oui non

Si le dégât des eaux est survenu dans votre logement, cochez la case « oui ».

Avez-vous subi des dommages ? oui non

Si vous avez subi des dégradations dans votre logement, cochez la case « oui » et précisez lesquels.

CAUSE DU DÉGÂT DES EAUX

Une recherche de fuite a été effectuée par un artisan ou une entreprise : non oui, par qui :

L'origine du dégât des eaux est située chez : A B ailleurs, préciser :

Il s'agit de (cocher la ou les cases) :

- Fuite sur canalisation, préciser : commune privative / alimentation évacuation / accessible non accessible
- Fuite ou débordement d'appareils à effet d'eau (évier, lavabo, machine à laver, chaudière, cumulus, ...)
- Fuite ou débordement de chéneaux ou de gouttières
- Infiltrations par : toiture terrasse façade fenêtre ou porte fenêtre joint d'étanchéité (installation sanitaire ou carrelage)
- Gel
- Autre cause : laquelle ?

Si vous n'êtes pas certain de l'origine du dégât des eaux, merci de pas cocher de case, LIGERIS s'en chargera.



Le rôle de mon assureur

Que je sois victime ou à l'origine du dégât des eaux, **c'est uniquement mon assurance qui gère le sinistre.**

Mon assureur aura la charge de mandater un expert qui constatera les conséquences du dégât des eaux et chiffrera les réparations nécessaires.

La visite de l'expert

Je serai convié ainsi que LIGERIS et mon voisin à la visite de l'expert.

Lors de sa visite, **l'expert déterminera le montant des réparations** et l'assurance qui devra prendre en charge ces travaux.

Si les réparations sont estimées à moins de 1 600 €	Si les réparations sont estimées entre 1 600 € et 5 000 €	Si les réparations sont estimées à plus de 5 000 €
La prise en charge revient à l'assurance du locataire occupant le logement.	La prise en charge revient au propriétaire, donc LIGERIS.	Prévenir LIGERIS en envoyant le rapport de l'expert. Une autre procédure se mettra en place et vous serez accompagné.

La réalisation des travaux

Si mon assurance prend en charge la réalisation des travaux	Si LIGERIS prend en charge la réalisation des travaux
<p>Je contacte mon assurance. Soit les indemnités me seront versées directement et dans ce cas, je réalise les travaux moi-même ou je fais appel à un artisan. Soit mon assureur fait appel lui-même à des entreprises partenaires pour réaliser les travaux dans mon logement.</p> <p>Si je dois gérer moi-même les travaux, LIGERIS peut me communiquer les coordonnées d'entreprises qui ont l'habitude de travailler avec ses équipes.</p>	<p>Le Service technique de LIGERIS passera la commande des travaux auprès de ses entreprises partenaires dès réception du rapport de l'expert. Je serai ensuite contacté pour fixer les dates d'intervention dans mon logement.</p> <p>A la fin des travaux, mon Gestionnaire technique de patrimoine se déplacera pour contrôler la qualité des travaux réalisés.</p>

ATTENTION – Si vous ne réalisez pas les travaux, les réparations vous seront facturées lors de votre état des lieux de sortie.

Foire aux questions

Vous avez une question au sujet de votre dégât des eaux ? Rendez-vous sur notre site web www.ligeris.com/degat-eaux ou contactez nos équipes au 02 47 700 200.